

SYSTEM PRESS EDITION

225/227, rue Saint-Denis. 75002 Paris. Tél. : 01 43 58 61 00. Courriel : systempress@orange.fr

Éric FOURNET

Gérant de la SARL System Press Édition

225/227 rue Saint-Denis. 75002 PARIS

01 43 58 63 64

systempress@orange.fr

Paris, le 7 février 2018

Contribution dans le cadre de l'avis de consultation publique du CSMP Mesures exceptionnelles pour le redressement du système collectif de distribution de la presse dans le cadre de l'article 18-7 de la loi du 2 avril 1947

• Préambule

Le CSMP a lancé un avis de consultation publique en date du 25 janvier 2018 sur les mesures exceptionnelles pour le redressement du système collectif de distribution de la presse dans le cadre de l'article 18-7 de la loi du 2 avril 1947, objet de la présente contribution.

Notre entreprise de presse, System Press Édition, est éditrice des trois titres suivants, tous distribués par MLP : *Plaisir du Potager*, *Jardiner Bio Magazine* et *Poules et Jardin*.

Je précise que 85 % du chiffre d'affaires de ces trois magazines sont réalisés par les ventes au numéro dans le réseau presse. L'entreprise est donc directement concernée par les mesures faisant l'objet de l'appel à contribution.

• De l'exposé

Pour justifier une nouvelle contribution de tous les éditeurs au nouveau sauvetage de Presstalis, le CSMP nous ressort le même couplet suranné.

Cette rhétorique, nous l'entendons depuis une dizaine d'années, à chaque assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, à chaque réunion de crise concernant les difficultés financières endémiques de Presstalis. Son naufrage, c'est « *la faute à tout le monde et à personne* » : aux éditeurs (de préférence les indépendants, éditeurs de titres spécialisés ou à centre d'intérêt, longtemps perçus comme des « parasites »), aux détaillants (ce « sous-

SYSTEM PRESS EDITION

225/227, rue Saint-Denis. 75002 Paris. Tél. : 01 43 58 61 00. Courriel : systempress@orange.fr

prolétariat » qu'on plaint beaucoup, mais qu'on augmente si peu), au prix du pétrole, à la messagerie concurrente, aux dépositaires, à Internet, au système d'information intermessageries forcément infiniment plus compliqué et onéreux qu'un voyage sur Mars, aux lecteurs qui ne lisent plus, mais aussi à l'État qui ne renfloue plus les caisses comme aux temps bénis, pire, qui demande désormais quelques contreparties et efforts réels.

Et puis, quand le *Titanic* prend vraiment l'eau de toutes parts et que retentit le sauve-qui-peut des agences de notation bancaire, dans la grande salle de bal, un verre de champagne à la main, on décide unilatéralement que, si c'est « la faute à personne », c'est bien « la faute à tout le monde ». Et tous les éditeurs doivent se mettre à écoper et à payer pour renflouer la caisse... jusqu'au prochain iceberg en vue.

En plus de vingt ans de coopératives et de réunions auxquelles j'ai participé, pour parvenir à mettre tout le monde à contribution, le discours est bien rodé. L'aristocratie vieillissante des quotidiens commence par se draper dans ses oripeaux : ceux de la Grande Presse d'information, forcément garante de notre démocratie. On en appelle soudainement à la loi Bichet avec laquelle on s'arrangeait pourtant la veille, aux grands principes, forcément coopératifs et solidaires. Bref, on ressuscite au besoin Pierre Lazareff pour surtout - surtout - éviter de parler des vrais sujets qui fâchent. En l'occurrence, de la gestion calamiteuse de Presstalis et de ses égarements hérités d'un autre temps.

Celui où tout ou presque se vendait en centaines de milliers d'exemplaires, où l'argent coulait à flots et où résonnait dans les ateliers le « À la ». Qu'un éditeur ait besoin d'un prêt pour renflouer sa trésorerie, pas de souci ! Que « l'avant-garde du prolétariat » se serve allègrement dans le pot de confiture de la distribution de la presse, au diable l'avarice !

Oui, mais voilà, les temps ont changé. Il y a longtemps, déjà. Dix, quinze, vingt ans ? Pourtant, Presstalis et ses conseils d'administration successifs continuent de traîner des pieds. Quitte à entraîner le système de la distribution de la presse à la lisière du néant avec constance. Les éditeurs des majors contrôlant la messagerie sont persuadés que, s'il ne doit en rester que quelques-uns dans la chaloupe de sauvetage après le naufrage, la disparition de quelques dizaines de milliers d'emplois, de centaines de titres de presse, de dizaines d'imprimeries et de transporteurs, ce sera forcément eux. Et le pire, c'est qu'ils ont sans doute raison.

Qu'un éditeur naïf ose faire remarquer que la seconde messagerie coopérative, MLP, réussit à avoir une gestion sinon plus vertueuse, du moins au résultat financier ne plongeant pas dans les abysses, le couperet tombe aussitôt : « *Oui, mais elle n'assume pas la distribution des quotidiens !* ». L'argument est imparable. Circulez, il n'y a plus rien à voir ! Juste à payer.

SYSTEM PRESS EDITION

225/227, rue Saint-Denis. 75002 Paris. Tél. : 01 43 58 61 00. Courriel : systempress@orange.fr

Pourtant, non. L'exposé des motifs du CSMP de cette nouvelle grave crise de Presstalis, destiné à mettre une nouvelle fois à contribution tous les éditeurs et l'État pour son sauvetage, est un tissu de contre-vérités. Oui, la situation de la messagerie MLP dans laquelle notre société est coopératrice est saine - en tout cas, infiniment plus que celle de Presstalis. Elle offre même des perspectives réalistes et pérennes de rentabilité et d'adaptation aux évolutions du marché de la presse. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Presstalis, via le CSMP, s'arc-boute pour ralentir le transfert des titres de presse qui souhaiteraient rejoindre cette messagerie coopérative.

Donc, non, en tant qu'éditeur indépendant, aux titres diffusés par MLP, notre société n'est nullement responsable de la situation de la messagerie Presstalis, dont la gestion a toujours été volontairement opaque et complexe.

Ajoutons à cela l'étrange ballet qu'il s'y joue depuis toujours entre le pouvoir politique en place, le pouvoir syndical s'accrochant à l'après-guerre et quelques milliardaires s'offrant une danseuse sans vouloir vraiment la payer. **Non, décidément, j'ai beau chercher, je ne vois pas en quoi la société éditrice que je représente aurait une quelconque responsabilité à partager dans ce naufrage annoncé. Depuis combien de temps, déjà ?**

Comme vous le savez, la messagerie Presstalis est administrée depuis de nombreuses années sinon toujours par un nombre restreint des représentants des plus grands groupes d'édition. Ironie du sort, ces grands groupes et majors de l'édition - quotidiens en tête - ne croient plus à la presse papier depuis quelques années, préférant courir après les chimères d'un modèle économique d'une presse en ligne toujours introuvable, de préférence à grand renfort des fonds publics d'aides à la presse, qu'ils accaparent consciencieusement et avec un réel talent.

Ces dernières années, les choix stratégiques de Presstalis ont été validés par son conseil d'administration, par sa coopérative de distribution des magazines, par la coopérative de distribution des quotidiens et par le CSMP. Le tout dans le cadre du « *plan de redressement de la filière* » (défense de rire !) financé par une contribution de l'État et de l'ensemble des éditeurs, toutes messageries de presse confondues. On mesure aujourd'hui la puissance visionnaire de ces stratèges à la manœuvre.

Constituant un concentré d'intérêts des majors de la presse confrontées à la baisse des ventes de la presse d'actualité et d'information politique et générale, ils ne cherchent, en dirigeant Presstalis, qu'à sauver les meubles du train de vie d'antan en attendant des jours meilleurs grâce au numérique. Ce sont les uniques responsables de la situation présente de cessation de paiement de la messagerie.

SYSTEM PRESS EDITION

225/227, rue Saint-Denis. 75002 Paris. Tél. : 01 43 58 61 00. Courriel : systempress@orange.fr

• De la « responsabilité collective »

La situation de la société Presstalis a été provoquée par un nombre restreint d'éditeurs, membres de son conseil d'administration, avec l'aval bienveillant du CSMP où l'on retrouve parmi ses membres une large majorité de représentants des mêmes éditeurs dirigeant Presstalis.

En jouissant de leur position dominante et de leur mainmise sur le CSMP, sans volonté d'ouverture et au bon sens porté par d'autres éditeurs et d'autres acteurs de la vente au numéro (messagerie MLP, dépositaires, marchands), ils ont provoqué - tout seuls et comme des grands - l'état de cessation de paiement de Presstalis. La raison invoquée ? Ils sont persuadés que l'État n'aura jamais le courage d'abandonner Presstalis à son sort au risque de se mettre à dos la Grande Presse qui ferait encore l'opinion et un syndicat particulièrement combatif quand on touche à ses intérêts.

Vous comprendrez donc qu'au regard de l'historique de la gouvernance de Presstalis, il est impossible pour l'éditeur indépendant que je représente de m'associer au soutien accordé à la direction générale de cette entreprise - par « les conseils d'administration de la messagerie et de ses coopératives associées ».

Leur bilan est catastrophique. En quoi seraient-ils d'ailleurs demain soudainement capables de redresser le système de la distribution de la presse, fût-ce grâce à ces nouvelles « mesures exceptionnelles » et à - promis, juré, craché - l'adoption d'un « plan pluriannuel de redressement » ?

Je considère donc que les décisions du CSMP soumises à consultation n'ont aucun fondement pour s'appliquer à la collectivité des éditeurs telle que définie par la loi Bichet.

• Des mesures envisagées

Les deux mesures faisant l'objet de la consultation publique du CSMP pénalisent gravement les éditeurs. Bien que la situation dans laquelle se trouve Presstalis dénie toute crédibilité aux nouvelles solutions du CSMP, je souhaite apporter des éléments à la contestation de ces mesures.

Concernant la prorogation temporaire des délais de préavis

Comme la décision n° 2012-01 du CSMP, cette mesure contrevient directement à l'article 1 de la loi Bichet qui laisse à l'éditeur le libre choix de son distributeur. **Cette décision nous a d'ailleurs démontré, avec sa première version, que, prorogation des délais de préavis ou pas, cela ne change pas grand-chose dans la gouvernance de**

SYSTEM PRESS EDITION

225/227, rue Saint-Denis. 75002 Paris. Tél. : 01 43 58 61 00. Courriel : systempress@orange.fr

Presstalis. Tout au plus, cela lui a permis de reculer pour mieux plonger en eau trouble et profonde.

Concernant la contribution exceptionnelle de l'ensemble des éditeurs

Je vous rappelle que, lors de l'assemblée générale début 2017 de MLP, j'avais interrogé le représentant du CSMP sur l'affaire dite des « contrats spéciaux ». Je lui avais alors demandé s'il était possible de connaître les termes de ces contrats, illégaux au regard de la loi Bichet. Combien avaient-ils coûté à la trésorerie et à la bonne gouvernance des deux messageries de presse ? Quels éditeurs en avaient bénéficié et à quelles sommes estimait-on le préjudice pour les différentes coopératives ? Je lui avais demandé enfin si le CSMP envisageait d'exiger le remboursement des sommes perçues de façon illicite ou, à défaut, d'entamer des poursuites judiciaires contre leurs bénéficiaires.

Offusqué que je mette publiquement les pieds dans le plat des petits arrangements entre amis et de l'omerta qui règne sur notre petit monde, le représentant du CSMP m'avait répondu que ce « *n'était pas le problème puisque la pratique des contrats spéciaux allait cesser en 2017* » et que, de toute façon, ces contrats illégaux étaient protégés par le fameux « *secret des affaires* ».

Je constate aujourd'hui que ces dizaines de millions d'euros versés en toute illégalité à quelques éditeurs manquent cruellement à la trésorerie de Presstalis. Le CSMP s'est effectivement contenté d'y mettre fin sans demander à ceux qui en ont bénéficié la moindre esquisse de dédommagement.

Comme il est loin le temps où le quotidien *Le Monde* remboursait le « prêt » des NMPP à la suite aux révélations de Pierre Péan !

Il est donc tout à fait surprenant qu'aujourd'hui, le CSMP se mette à invoquer la loi Bichet pour justifier cette mesure de sauvegarde de Presstalis, mettant à contribution financière tous les éditeurs. Il nous rappelle qu'il faut - « *Tous ensemble ! Tous ensemble !* » - sauver sa gestion calamiteuse. Que cette solidarité est le fondement même de l'esprit coopératif, un « *devoir* » pour « *assurer l'égalité des éditeurs face au système de distribution* ». Soit. **Le problème, c'est qu'il y a quelques mois, il n'était pas du tout question de demander le remboursement du moindre centime aux majors de l'édition qui, via les « contrats spéciaux », ont piétiné allègrement et sous le regard bienveillant du CSMP cette fameuse « *égalité des éditeurs face au système de distribution* ».**

Voilà sans doute un exemple criant parmi tant d'autres de la gestion de Presstalis par ses différents conseils d'administration et les différentes coopératives avec l'aval du CSMP.

Nous considérons donc qu'il appartient aux éditeurs des majors ayant bénéficié de ces « contrats spéciaux » illicites de reverser les fonds perçus manquant cruellement

SYSTEM PRESS EDITION

225/227, rue Saint-Denis. 75002 Paris. Tél. : 01 43 58 61 00. Courriel : systempress@orange.fr

aujourd'hui au bilan de Presstalis. À défaut, les faits n'étant pas encore prescrits, des poursuites judiciaires devraient logiquement être entreprises afin de les récupérer. Mais sommes-nous encore logique ? Nous marchons sur a tête depuis si longtemps.

De la même façon, il appartient aux responsables de la situation de la messagerie Presstalis d'assumer enfin leur gestion autrement qu'en jouant aux chaises musicales pour demander ensuite, la main sur le cœur, au nom du sacro-saint esprit de la loi de 1947 et de la liberté de la presse, la contribution de l'ensemble des éditeurs et de l'État.

Imaginons un instant que ce soit l'autre messagerie de presse, MLP, qui se retrouve aujourd'hui dans la situation de Presstalis. Je sais, l'effort est surhumain parce que « *c'est pas pareil* ». Le CSMP aurait-il proposé des « *Mesures exceptionnelles pour le redressement du système collectif de distribution de la presse dans le cadre de l'article 18-7 de la loi du 2 avril 1947* » ? Je vous laisse à votre bonne ou mauvaise foi pour répondre à cette hypothèse farfelue au regard de l'historique de la gouvernance et de la gestion des deux messageries de presse.

• En conclusion

Je demande l'ajournement de ce projet de décision faisant l'objet du présent avis de consultation publique.

Je demande par ailleurs aux autorités de l'État la dissolution du CSMP, dont la composition actuelle ne reflète pas la collectivité des éditeurs et des acteurs de la vente de la presse au numéro via les messageries. Dans cette affaire, nombre de membres sont en situation de conflit d'intérêts. Leur incapacité à assurer depuis dix ans le redressement de Presstalis prouve leur totale complaisance vis-à-vis des errances de la gestion de cette messagerie.

Je demande enfin aux autorités de l'État qui envisage à l'occasion de cette énième crise de Presstalis une réforme de la loi Bichet à **ne pas céder à la tentation du malthusianisme** dans la distribution de la presse en France. **De la même façon qu'il n'existe pas de « sous-citoyen », il n'existe pas de « sous-publication ».**

Éric Fournet